



REUNION D'INFORMATION TOUS MODES D'ACCUEIL

Mairie du 19^{ème} arrondissement
Place Armand Carrel

LES DIFFERENTS MODES D'ACCUEIL

Chacun de ces accueils peut être
en gestion municipale ou associative.



Dans le 19^{ème} arrondissement, il existe de nombreuses solutions adaptées à votre situation et à vos attentes.

MODES D'ACCUEIL INDIVIDUEL

- Assistant.e maternel.le employé.e par des particuliers
- Garde à domicile simple ou partagée: auxiliaire parental.e/ garde d'enfants A et B

MODES D'ACCUEIL COLLECTIF

- Crèche familiale, avec un.e assistant.e maternel.le agréé.e : 4 municipales et 3 associatives
- Halte-garderie : 11 municipales et 5 associatives
- Crèche collective : 37 municipales et 23 associatives
- Jardin d'enfants : 3 municipaux et 1 associatif
- Jardin d'enfants pédagogique : 4
- Crèche parentale : 5
- Crèche en appartement : 8

Ces établissements proposent des contrats d'accueil en adéquation avec les besoins des familles. Certains établissements assurent un multi-accueil associant : l'accueil régulier à temps plein et à temps partiel.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font à partir du 6^{ème} mois de grossesse sans rendez-vous :

- à l'Espace Familles de la Mairie :
 - *du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h et le jeudi jusqu'à 19h30*
 - *au 01 44 52 29 84 ou par mail : ddct-ma19-familles@paris.fr*

- en ligne, en effectuant une préinscription sur le site de la Mairie du 19^{ème} arrondissement :
 - *www.mairie19.paris.fr*
 - *Le passage en mairie d'arrondissement muni des pièces justificatives est obligatoire pour valider la demande d'inscription.*

- Pour certains établissements, l'inscription se fait auprès de la ou du responsable :
 - *Jardin d'enfants municipal*
 - *Jardin d'enfants pédagogique*
 - *Halte-garderie*
 - *Structures associatives*

Plus d'informations : www.mairie19.paris.fr/ma-mairie/petite-enfance/modalites-d-inscription-175

Le service « Faire garder mon enfant » :

La Ville de Paris propose un service d'information complet et gratuit, dédié à l'accueil des jeunes enfants.

Vous souhaitez en savoir plus sur les différentes possibilités de confier votre ou vos enfant(s) à Paris, en accueil collectif ou individuel, à temps plein ou de façon occasionnelle ?

Contactez nos conseiller.e.s :

- Par téléphone au 01 42 76 75 00
- Le lundi, de 14h à 17h et le mardi, mercredi, jeudi, vendredi, de 9h à 13h et de 14 h à 17h
- Par courriel à : fairegarder-monenfant@paris.fr

Plus d'informations : <https://www.paris.fr/pages/petite-enfance-les-demarches-217>



CONNAISSEZ-VOUS VOTRE CENTRE DE PMI?

Un espace d'accueil
et de soins, gratuit pour
les enfants de 0 à 6 ans
et leurs parents



Un lieu d'accueil



Des groupes de futurs parents



Des conseils
aux femmes enceintes



Des consultations médicales
et vaccinations



Des conseils et pesées



Des entretiens individuels
avec interprète selon les besoins



Des ateliers parents enfants



visite à domicile

Les centres de PMI du 19^e

- 6, rue Clavel 01.44.52.57.16
- 10, rue Henri Ribière 01.53.38.95.03
- 11 bis, rue Curial 01.40.36.67.20
- 52, avenue de Flandre 01.44.72.09.35
- 8, rue Henri Verneuil 01.40.38.84.60
- 10, rue de Thionville 01.40.34.26.52
- 13, rue Rébeval 01.42.01.15.28
- 3, rue du Hainaut 01.44.52.81.15
- 7, place Rhin et Danube 01.53.72.83.82

Le centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)

- 12, rue Gaston Tessier en face de la sortie du RER Rosa Parks
-> prise en charge de la santé sexuelle (contraception, avortement, dépistages des infections sexuellement transmissibles, violences, excision...)

MODE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

Chacun de ces accueils peut être
en gestion municipale ou associative.



GARDE A DOMICILE AUXILIAIRE PARENTALE /GARDE D'ENFANTS A et B

Ce mode d'accueil est régi par le Code du Travail et la Convention Collective Nationale des Salariés du Particulier Employeur.

Caractéristiques :

- Recrutement par les parents ou par un prestataire
- Garde simple ou partagée
- Combinaison possible avec un autre mode d'accueil
- Au domicile de la famille
- Horaires fixés par la famille
- Tarif : contrat établi entre l'employeur parent ou le prestataire
- Information auprès du service « Faire garder mon enfant » : sur la garde simple ou partagée ; le contrat de travail, les aides, la rémunération, le simulateur de coût (comparaison des différents, les modes d'accueil)

Le Relais des auxiliaires parentale.s (RAP) :

- organisation et animation de rencontres collectives pour les enfants et leurs auxiliaires
- accompagnement et professionnalisation des auxiliaires parentales

ASSISTANT.E MATERNEL.LE EMPLOYÉ.E PAR UN PARTICULIER

Accueil d'enfants de façon régulière, à temps plein ou partiel, durant la journée, au domicile d'un.e assistant.e maternel.le employé.e par les particuliers. Un contrat est signé entre le particulier employeur et l'assistante maternelle.

- L'assistant.e maternel.le est formé.e
- L'assistant.e maternel.le est suivi.e dans sa pratique professionnelle par l'équipe du service d'agrément des assistant.e.s maternel.le.s et familial.e (SAMF), à travers des visites à domicile et des ateliers animés par les éducatrices de jeunes enfants.
- Le SAMF est composé d'assistantes sociales, éducatrices de jeunes enfants, médecins et psychologues. Vous pouvez vous renseigner et consulter les listes d'assistant.e.s maternel.le.s disponibles, auprès du SAMF au : 01 71 28 18 09 ou 01 71 28 18.10/
- L'assistant.e maternel.le peut se rendre au Relais d'Assistant.e.s Maternel.le.s (RAM) : lieu spécialement aménagé pour les jeunes enfants et y échanger sur ses pratiques professionnelles.

L'assistant.e maternel.le :

- Est agréé.e pour un accueil de 1 à 4 enfants,
- Prend en charge des enfants, à partir de 2 mois et demi,
- Garde l'enfant sur des horaires fixés en fonction des besoins des familles,
- Est rémunéré.e selon le tarif contractualisé avec le particulier employeur

<https://www.paris.fr/pages/petite-enfance-les-demarches-217#estimation-du-cout-des-differents-modes-daccueil>

Informations personnelles à compléter

Nbre d'enfants à charge (1)	1	(1) >= 1
Age de l'enfant le plus jeune : moins de 3 ans (2)	oui	(2) répondre par oui ou non
Garde partagée (2)	oui	
Revenu annuel imposable avant abattement (pour l'accueil collectif)	50 132	
Revenu annuel imposable après abattement	45 576	
Les deux parents ont une activité professionnelle (2)	oui	
Impôt sur le revenu	4 000	

Les cases en bleu sont modifiables

IMPORTANT !

- Le salaire horaire minimum conventionnel : 10,40 euros brut pour :
Une garde d'enfant(s) à domicile A ou B
Une employée familiale auprès d'enfants

- Salaire minimum conventionnel d'une baby-sitter au 1er septembre 2019 : 10,13 euros brut

	GARDE D'ENFANTS A DOMICILE (par famille)		ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) (par enfant gardé)		CRECHE COLLECTIVE
	Parents employeurs	Structure prestataire	Parents employeurs	Tarif maximum	(par enfant gardé)
Salaire brut horaire	10,40	20,00	4,00	50,15	
Nombre de jours d'accueil (mensuels pour l'Ass. maternel(le)s et par semaine en accueil collectif)			22,00	22,00	5
Nombre d'heures effectives mensuelles	87,00		195,00		
Nombre d'heures supplémentaires majorées			1,00		20
Nombre de jours d'accueil mensuel moyen en accueil collectif (3)	18,00				
Nombre d'heures complémentaires mensuelles					
Prime repas pour la garde à domicile. Taux de majoration des heures supp pour Ass. Maternel(le)s	0,00		10,00%		
SALAIRE BRUT MENSUEL	1 138,80	0,00	784,40	1 103,30	
Indemnités entretien journalières				3,01	
Salaire net mensuel à déclarer à Pajemploi	911,10		612,40	860,68	
Plus 50% ou 25% (garde partagée) du prix du titre de transport	0,00				
MONTANT NET A VERSER	911,10		612,40	926,90	
Salaire net à verser plus cotisations	1 616,03		1 114,98	1 568,29	
PAJE					
Prise en charge des cot. sociales à 50 % ou 100%	-352,47		-502,58	-707,61	
-Cotisations sociales restant à votre charge (*)	177,71		-295,62	-295,62	
Versement mensuel	-295,62	0,00			501,32
Coût mensuel de la crèche					501,32
Dépenses effectives mensuelles	793,19	0,00	316,78	631,28	501,32
Frais de gestion facturés par une structure agréée	0,00				
Total dépenses annuelles	9 518,28	0,00	3801,36	7575,36	5514,52
Montant du crédit d'impôt	-4 759,14	0,00	-1 150,00	-1 150,00	-1 150,00
Dépenses annuelles après crédit d'impôt	4 759,14	0,00	2 651,36	6 425,36	4 364,52
COÛT MENSUEL FINAL	396,60	0,00	220,95	535,45	363,71

(*) Montant de la déduction forfaitaire

-174,75

Maj 1er septembre 2019

(3) Le calcul du nombre de jours d'accueil mensuel moyen en accueil collectif est effectué sans préjudice des sommes dues si la famille souhaite bénéficier du regroupement.
Des exonérations de paiement peuvent être pratiquées dans des cas particuliers et strictement définis, notamment en cas de fermeture de l'établissement.

Les réductions sur les cotisations sociales ne s'appliquent que sur la part payée par l'employeur
Cot. sociales restant à votre charge : -707,61
Cot. sociales restant à votre charge : 0,00

pour un(e) assistant(e) maternel(le) "Tarif Maximum"
pour votre simulation du coût de l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e)

MODES D'ACCUEIL COLLECTIF MUNICIPAUX ET ASSOCIATIFS

ESPACE
FAMILLES
mairie 19°

Une crèche familiale accueille les enfants de façon régulière, à temps plein, durant la journée au domicile d'un.e assistant.e maternel.le employé.e soit par la Mairie de Paris soit par une structure associative.

Des temps collectifs sont proposés dans les locaux de la crèche familiale.

Un contrat est signé entre la familles, l'assistant(e)maternel(le) et la crèche familiale. Toutes les démarches administratives sont faites à la crèche familiale.

Des visites régulières au domicile des assistantes maternelle sont organisées par la responsable et les éducateurs.trices de jeunes enfants.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Inscription :
 - à l'Espace Familles, de la Mairie du 19^e pour les établissements municipaux
 - au sein de la structure associative pour les établissements associatifs
- Âge : 2 mois ½ à 3 ans
- Horaires :
 - De 7h30 à 18h30, pour les établissements municipaux
 - De 8h à 18h30 - 19h, pour les établissements associatifs
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2
- Forfait : 5 jours

Accueil par une équipe pluridisciplinaire, fonctionnant à partir d'un projet d'établissement s'intégrant dans une politique globale de la petite enfance de la Ville de Paris.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Inscription :
 - à l'Espace Familles de la Mairie du 19^e pour les structures municipales
 - ou au sein des structures associatives pour les structures associatives
- Age : 2 mois ½ à 3 ans.
- Accueil : du lundi au vendredi.
- Horaires :
 - crèches municipales : 7h30 à 18h30 ou 7h45 à 18h45 et 8h - 19h pour deux crèches collectives
 - crèches associatives : horaires variables
- A temps plein ou à temps partiel de façon régulière ou occasionnelle sous la responsabilité d'un personnel qualifié
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2

Lieu d'accueil aménagé encadré par une équipe de professionnels pluridisciplinaires.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Inscription directement auprès de la ou du responsable
- Pas de sectorisation selon le domicile
- Accueil à temps partiel de façon régulière ou occasionnelle (demi journée ou en journée complète)
- Age : de 3 mois à 6 ans selon l'agrément de l'établissement
- Horaires : 8h30 à 17h30, pour les structures municipales et variable pour les structures associatives
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2

Accueille et accompagne l'enfant jusqu'à son entrée à l'école maternelle ou en jardin d'enfants pédagogique.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Inscription directement auprès de la structure municipale ou associative
- Age : 2 à 4 ans
- Horaires :
 - de 7h30 à 18h30 pour les structures municipales
 - de 8h à 18h30 pour les structures associatives
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2

Accueille les enfants afin de les accompagner jusqu'à leur rentrée en école élémentaire, tout en suivant le programme de l'Éducation Nationale.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Inscription directement auprès de la structure
- Age : 2 ans 1/2 à 6 ans
- Horaires : de 8h15 à 17h00, sauf le mercredi de 8h15 à 11h30, avec relai au centre de loisirs l'après midi.
- Attention, ces établissements sont fermés durant les vacances scolaires.
- Tarif selon le quotient familial (de 2,62€ à 149,90€ par mois sur 10 mois)

Les parents participent à l'accueil des enfants, avec la collaboration de professionnels qualifiés.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Gestion : association de parents
- Inscription directement auprès de la structure
- Age : de 2 mois ½ à 3 ans
- Horaires variables selon la structure.
- Temps plein ou temps partiel
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2

Accueil en petit effectif (13 à 15 enfants), répartis sur plusieurs appartements.

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Inscription directement auprès de la structure
- Age : 2mois ½ - 3 ans
- Horaires : 8h-19h (pour certaines structures jusqu'à 21h)
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2

COMMENT CALCULER VOTRE TARIF ?

Les ressources à prendre en compte sont l'ensemble de celles déclarées perçues et figurant sur l'avis d'imposition avant abattement (revenus, ressources foncières, locations mobilières etc.).

POUR CALCULER VOTRE TARIF vous devez :

- Calculer vos ressources mensuelles, en divisant vos revenus annuels par 12.
- Calculer votre tarif journalier ou horaire en multipliant vos ressources mensuelles par le taux d'effort adapté à votre nombre d'enfants. La CNAF a procédé à une révision du taux d'effort à compter du 1/09/2019 et à intervalles réguliers jusqu'en janvier 2022.
- Un tarif dérogatoire s'applique aux familles d'enfants en situation de handicap allocataires de l'AAEH (Allocation d'Éducation

de l'Enfant Handicapé), même si l'enfant en situation de handicap n'est pas celui accueilli dans l'établissement (il peut s'agir d'un frère ou d'une sœur). Ce tarif s'obtient en multipliant les ressources mensuelles par le taux d'effort immédiatement inférieur à celui correspondant à la composition familiale.

➤ En halte-garderie, le montant total dû sur la durée d'un contrat, établi selon les habitudes horaires prévues et le montant du tarif horaire, est lissé sur l'ensemble des mois de fréquentation (11 mois maximum). Il tient compte des périodes de fermeture de la structure.

➤ En crèche comme en halte-garderie, les contrats, d'une durée d'un an, doivent faire l'objet d'une signature en septembre.

DU 1 ^{er} SEPTEMBRE 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019		
	TARIFS JOURNALIERS	TARIFS HORAIRES
Composition familiale	Ressources mensuelles x taux d'effort	Ressources mensuelles x taux d'effort
1 enfant à charge	vos ressources mensuelles x 0,00605	vos ressources mensuelles x 0,000605
2 enfants à charge	vos ressources mensuelles x 0,00504	vos ressources mensuelles x 0,000504
3 enfants à charge	vos ressources mensuelles x 0,00403	vos ressources mensuelles x 0,000403
4-7 enfants à charge	vos ressources mensuelles x 0,00302	vos ressources mensuelles x 0,000302
8 enfants ou + à charge	vos ressources mensuelles x 0,00202	vos ressources mensuelles x 0,000202

DU 1 ^{er} JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020		
	TARIFS JOURNALIERS	TARIFS HORAIRES
Composition familiale	Ressources mensuelles x taux d'effort	Ressources mensuelles x taux d'effort
1 enfant à charge	vos ressources mensuelles x 0,00610	vos ressources mensuelles x 0,000610
2 enfants à charge	vos ressources mensuelles x 0,00508	vos ressources mensuelles x 0,000508
3 enfants à charge	vos ressources mensuelles x 0,00406	vos ressources mensuelles x 0,000406
4-7 enfants à charge	vos ressources mensuelles x 0,00305	vos ressources mensuelles x 0,000305
8 enfants ou + à charge	vos ressources mensuelles x 0,00203	vos ressources mensuelles x 0,000203

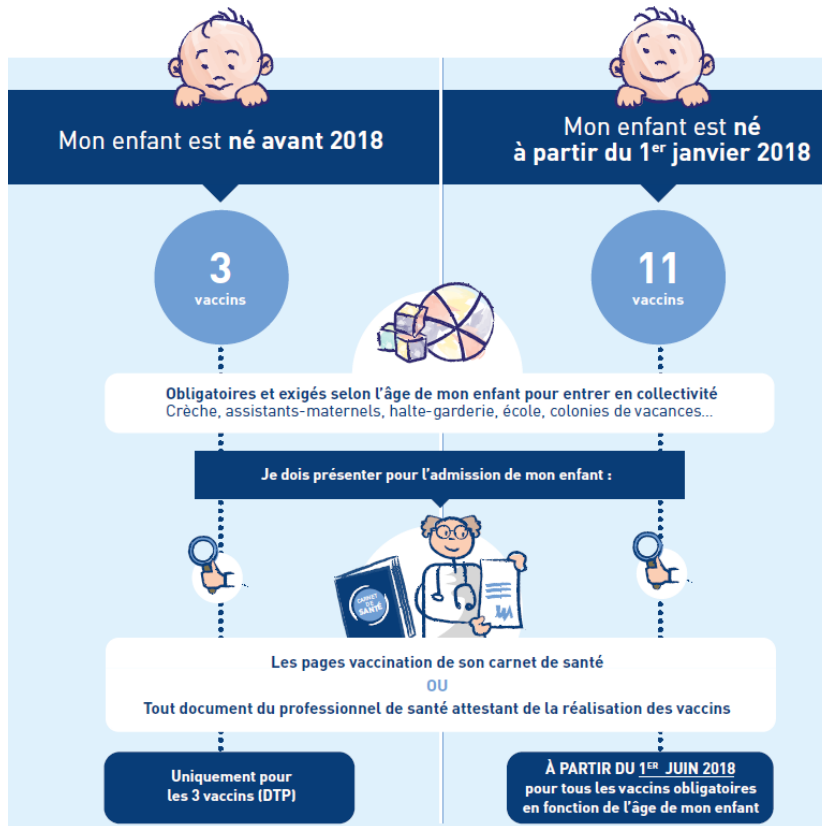
Le **revenu plafond** a été fixé à 7145 € depuis le 1^{er} septembre 2008. Le **revenu plancher** a été fixé par la CNAF à 705,27 € au 1^{er} septembre 2019.

DU 1 ^{er} SEPTEMBRE 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019				
	PLAFONDS JOURNALIERS	PLANCHERS JOURNALIERS	PLAFONDS HORAIRES	PLANCHERS HORAIRES
1 enfant à charge	43,22 €	4,26 €	4,32 €	0,42 €
2 enfants à charge	36,00 €	3,54 €	3,60 €	0,36 €
3 enfants à charge	28,78 €	2,84 €	2,88 €	0,28 €
4-7 enfants à charge	21,58 €	2,12 €	2,16 €	0,20 €
8 enfants ou + à charge	14,42 €	1,42 €	1,44 €	0,14 €

DU 1 ^{er} JANVIER 2020 AU 31 DÉCEMBRE 2020 sous réserve de la stabilité des ressources plancher				
	PLAFONDS JOURNALIERS	PLANCHERS JOURNALIERS	PLAFONDS HORAIRES	PLANCHERS HORAIRES
1 enfant à charge	43,58 €	4,30 €	4,36 €	0,42 €
2 enfants à charge	36,30 €	3,58 €	3,62 €	0,36 €
3 enfants à charge	29,00 €	2,86 €	2,90 €	0,28 €
4-7 enfants à charge	21,80 €	2,14 €	2,18 €	0,22 €
8 enfants ou + à charge	14,44 €	1,42 €	1,44 €	0,14 €


	Type de structure	Horaires	Age	Gestion	Inscription & recrutement	Tarif
MODES D'ACCUEIL INDIVIDUEL	Garde à domicile Auxiliaire parental.e/garde d'enfants A et B	Variable	Variable	Parent employeur	Recrutement auprès des parents ou d'un prestataire	Suivant la convention collective nationale
	Assistant.e maternel.le employé.e par un particulier	Variable	Variable	Parent employeur	Recrutement direct auprès des parents	Suivant la convention collective nationale
MODES D'ACCUEIL COLLECTIF	Crèche familiale	7h30/18h30	2mois ½ - 3ans	Municipale Associative	Espace Familles de la Mairie Auprès de la structure	Suivant les ressources
	Crèche collective	7h30/18h30 7h45/18h45 8h/19h	2mois ½ - 3ans	Municipale Associative	Espace Familles de la Mairie Auprès de la structure	Suivant les ressources
	Halte-garderie	8h30/17h30	3 mois 6 ans	Municipale Associative	Auprès de la structure	Suivant les ressources
	Jardin d'enfants municipal	7h30/18h30	2- 4ans	Municipale Associative	Auprès de la structure	Suivant les ressources
	Jardin d'enfants pédagogique	8h15/17h	2 ½ - 6 ans	Municipale	Auprès de la structure	Selon le quotient familial
	Crèche en appartement	8h/21h	2 mois ½ - 3 ans	Associative	Auprès de la structure	Suivant les ressources
	Crèche parentale	Variable	2 mois ½ - 3 ans	Associative	Auprès de la structure	Suivant les ressources

VACCINATIONS OBLIGATOIRES



10 injections suffisent pour être protégé contre 11 maladies

Vaccination contre	Age approprié					
	2 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	18 mois
Coqueluche, Tétanos, Poliomyélite, Diphtérie, Haemophilus influenzae de type b, Hépatite B	1 ^{ère} dose	2 ^{ème} dose		3 ^{ème} dose		
Pneumocoque	1 ^{ère} dose	2 ^{ème} dose		3 ^{ème} dose		
Méningocoque C			1 ^{ère} dose		2 ^{ème} dose	
Scarlatine, Oreillons, Rubéole					1 ^{ère} dose	2 ^{ème} dose

	PMI REBEVAL 13, rue Rébeval Tél: 01 42 01 15 28 Métro: Belleville	PMI H.RIBIERE 8-10, rue H. Ribière Tél: 01 53 38 95 03 Métro: Place des Fêtes	PMI H.VERNEUIL 8, rue H. Verneuil Tél: 01 40 38 95 03 Métro: Crimée	PMI RHIN et DANUBE 7, pl.Rhin et Danube Tél: 01 53 72 83 82 Métro: Danube	PMI HAINAUT 3, rue du Hainaut Tél: 01 44 52 81 15 Métro: Ourcq	PMI CURIAL 11, bis rue Curial Tél: 01 40 36 67 20 Métro: Riquet	PMI FLANDRE 52, av. de Flandre Tél: 01 44 72 09 35 Métro: Riquet	PMI CLAVEL 6, bis rue de Clavel Tél: 01 44 52 57 16 Métro: Pyrénées
ATELIER MASSAGE DE LA NAISSANCE A 4 MOIS	Le mardi de 10h30 à 12h00 sur inscription				2 jeudi ap-midi par mois de 14h15 à 15h15 sur inscription	Le jeudi arrivée entre 9h15 et 11h15 sans inscription		1 fois/mois: Vendredi sur inscription de 6 semaines à 6 mois
ATELIER DE SOCIALISATION/JEUX LIBRES/ACCUEIL JEUX à partir de la marche		Le mercredi de 14h30 à 16h30 sans inscription		Le mardi de: 14h30 à 16h30 Sans inscription				Les mercredis sans inscription de 10h à 11h00
ALLAITEMENT ET SEVRAGE							Le mardi ap-midi de 13h30 à 16h30 sur RDV	Consultation Allaitement Sur rendez-vous
RETOUR A LA MAISON/ EVEIL DU TOUT PETIT de la naissance à la marche	Le mardi de: 15h à 16h30 sans inscription	Lundi et vendredi de 14h30 à 16h30 sans inscription		Le mardi de 14h30h à 16h30 sans inscription à partir de 2 mois	Le mardi de 14h30h à 16h30 sans inscription		Eveil Le lundi de: 9h30 à 11h30 retour de la maternité 13h30 à 16h30 Sans rendez-vous	Le Vendredi de 15h à 16h 00 sans inscription
ACCEUIL PARENTS- ENFANTS de la naissance à 3 ans			Le mardi de 14h30 à 16h00 sans inscription					
ATELIER MOTRICITE dès les premiers déplacements								Tous les lundi matin de: 10h30 à 11h15
REUNION A THEMES								
PREPARATION A LA NAISSANCE futurs parents					Le mercredi de 14h à 16h Sur inscription			

GRUPE FUTURS PARENTS SUR RENDEZ-VOUS

Votre enfant va naître et vous vous posez de nombreuses questions.
Pour y répondre les sages-femmes et puéricultrices de secteur du 19^{ème} arrondissement
organisent des **rencontres autour de la naissance le vendredi de 9h30 à 11h30**
à la Maison de l'enfance, 11 rue de la Moselle, 75019 Paris, **M° Laumière (ligne 5)**
Sur inscription au ☎ 01 53 19 41 10

DATE DES RENCONTRES :

vendredi **10 janvier** 2020
vendredi **7 février** 2020
vendredi **13 mars** 2020
vendredi **3 avril** 2020

vendredi **12 juin** 2020
vendredi **11 septembre** 2020
vendredi **9 octobre** 2020
vendredi **13 novembre** 2020
vendredi **11 décembre** 2020



PREPARATION A LA NAISSANCE SUR RENDEZ-VOUS

Mercredi de 14 h à 16 h
sage-femme Héléne CREUSE
A la PMI du Hainaut, 3 rue du Hainaut, 75019 Paris
M° Ourcq (ligne 5)
Inscription au ☎ 01 44 52 81 15



ENTRETIEN PRÉNATAL SUR RENDEZ-VOUS

sage-femme Elise LAUTARD et Héléne CREUSE
Maison de l'enfance
11 rue de la Moselle, 75019 Paris
M° Laumière (ligne 5)
Rendez-vous au ☎ 01 53 19 41 10

CONSULTATION SUIVI DE GROSSESSE SUR RENDEZ-VOUS

Lundi de 13 h30 à 16 h 30
sage-femme Elise LAUTARD et Anasia BADER
Au centre de PMI
10 rue Henri Ribière,
75019 Paris
M° Place des Fêtes (ligne 11)
Rendez-vous au ☎ 01 53 38 95 03

PERMANENCES SAGES-FEMMES SANS RENDEZ-VOUS

Lundi de 9h30 à 11h30

sage-femme Elise LAUTARD
Au centre de PMI Enfant et
Santé, 11 bis rue Curial,
75019 Paris

M° Riquet ou Crimée (ligne 7)

☎ 01 40 36 67 20

*Possibilité d'entretien prénatal
précoce sur rendez-vous*

Lundi de 14h à 17h

sage-femme Hélène CREUSE
Au centre de PMI
13 rue Rébeval,
75019 Paris

M° Belleville (lignes 2 ou 11)

☎ 01 42 01 15 28

Mardi de 14h30 à 16h30

sage-femme Elise LAUTARD
Au centre de PMI
10 rue Henri Ribière,
75019 Paris

M° Place des Fêtes (ligne 11)

☎ 01 53 38 95 03

*Possibilité d'entretien prénatal
précoce sur rendez-vous*

Vendredi de 14h à 17h

sage-femme Hélène CREUSE
Au centre de PMI
5-7 place Rhin et Danube,
75019 Paris

M° Danube (ligne 7bis)

☎ 01 53 72 83 82

QUESTIONS ET ECHANGES

ESPACE
FAMILLES
mairie 19°